



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 6 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 017-200041689-20251006-CC2025_131-DE



Objet : SIPAR - modification des statuts

Numéro de délibération : CC2025_131

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAUT, Eric POISBELAUD, Daniel LAGARDE, Gilles VENNER, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel QUERE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Elie BONNEAU, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Gérard GROSJEAN, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Anne DELAUNAY, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

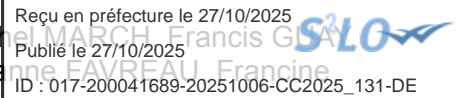
Absents excusés ayant donné procuration :

Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Jacky RAUD donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Michel FILLEUL donne pouvoir à Thierry GOUJEAUD
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Marylène JAUNEAU donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Sylvie POUILLET donne pouvoir à François PINEAU

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Germain HENNION, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Wilfrid HAIRIE, Marie-Pierre LE SELLIN, Bruno MAPAL,

Thierry GIRAUD, Gaëlle TANGUY, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-Michel
Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzette
MINEAU, Suzette MOREAU, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY



Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 93

Votants : 101

Pouvoirs : 8

Publication (affichage) ou notification du :

SIPAR - modification des statuts

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 017-200041689-20251006-CC2025_131-DE



Vu le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services autonomie à domicile (SAD) mentionnés à l'article L. 313-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) relevant des 1^{er} et 16^e du I de l'article L. 312-1 du même code,

Vu l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Syndicat intercantonal pour personnes âgées et retraitées (SIPAR) doit actualiser ses statuts, suite au déménagement de ses locaux administratifs,

Considérant que la modification de ses statuts fait également suite à la parution du décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du Code de l'action sociale et des familles et aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1^{er} et 16^e du I de l'article L. 312-1 du même code,

Les statuts sont modifiés comme suit :

Article 1

En application de l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, il est formé entre les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants un Syndicat pour l'action sociale et le soin en faveur des retraités et personnes âgées (SIPAR) :

- Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives – l'Agglo
- Communauté de communes Vals de Saintonge Communauté

Article 3

Le syndicat a pour but, dans le périmètre concerné pour la communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives – l'Agglo et la communauté de communes Vals de Saintonge Communauté, d'assurer la seule compétence : Service autonomie à domicile

Conformément au décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux Services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du Code de l'action sociale et des familles et aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1^{er} et 16^e du I de l'article L. 312-1 du même code

Article 4

Le siège du syndicat est fixé au 24 avenue de la République sur la commune de Burie. Les fonctions de comptable public du syndicat sont effectuées par le comptable du SGC (Service gestion comptable), 1 place du petit champ, 17400 Saint-Jean-d'Angély.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les modifications de statuts du Syndicat intercantonal pour personnes âgées et retraitées (SIPAR),
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 101
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 017-200041689-20251006-CC2025_131-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,